

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 décembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 09 décembre 2021
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2021

1-Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equiptement Rural

2-Retrait des délibérations relatives à la cession de chemins ruraux

3-Tableau de la voirie communale

4-Enfouissement des réseaux aux Guillons/Le Pigeonnier

5-Validation du site internet

6-Convention de travaux avec le Syndicat de la Voirie

7-Modification du tracé du chemin rural au « Philippot »

8-Virements de crédits

Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Le neuf décembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2022

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIN François, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

Excusés : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. Ambert), Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à M. Poch), M. NICOU Eric (pouvoir à Mme Signat).

Absents : Mme DEAT Fanny M. DUBREUIL David, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 18 novembre 2021, dont un exemplaire leur a été transmis.
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 18 novembre 2021, est adopté à l'unanimité.

1-MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL

09.12.2021.01

Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique

Madame le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Madame le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

--donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2-RETRAIT DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA CESSION DE CHEMINS RURAUX

09.12.2021.02

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Madame la Sous-préfète de Saintes relative aux délibérations relatives à la cession de chemins ruraux.

--Selon l'article L161-1 du code rural, les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune.

--La cession d'une dépendance du domaine privé communal à une personne privée physique ou morale, entreprise ou association doit être réalisée au prix de la valeur vénale du bien et ne peut donc être cédée à l'euro symbolique.

Madame la Sous-préfète invite donc le Conseil Municipal à retirer les délibérations non conformes.

Considérant les observations de Madame la Sous-préfète et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide de retirer les délibérations relatives aux cessions de chemins ruraux :

Chemin rural à la Loubatière : délibérations des 12 septembre 2020, 15 juin et 14 octobre 2021

Chemin rural à l'Isleau : délibérations des 06 mai et 14 octobre 2021.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

3-TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

09.12.2021.03

Révision de l'inventaire des voies communautaires

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2-3 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Considérant les voies mises à disposition de la communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de la compétence pré-citée, listées en annexe et la cartographie associée

Madame le Maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies représentant un linéaire transféré de 28 712 mètres (voir document annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal valide la mise à jour de l'inventaire des voies communautaires.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

4-ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX GUILLONS/LE PIGEONNIER

09.12.2021.04

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :

- Les Guillons
- Le Pigeonnier.

Ces travaux complèteraient l'intervention programmée en matière de renouvellement de conduite d'eau.

L'opération d'effacement des réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Madame le Maire rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Electrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Madame le Maire propose de solliciter Orange pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil du réseau téléphonique peut être assurée par la commune ou confiée au Syndicat Départemental d'Electrification. Dans cette hypothèse, le Syndicat propose :

- une vérification du contenu du devis
- un remboursement en plusieurs années sans intérêts, ni frais
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'Orange.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

----Décide de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :

- Les Guillons
- Le Pigeonnier

---Décide des priorités et souhaite que ces travaux puissent être commencés à la date suivante : 3^{ème} trimestre 2023

---Sollicite d'Orange une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.

---Confie au Syndicat Départemental d'Electrification la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'Orange.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

M. CRESPIN François revient dans la salle.

8-VIREMENTS DE CREDITS

Sujet ajourné

QUESTIONS DIVERSES

L'association « Parrainage 17 » est en recherche de bénévoles.

Le conseil valide l'acquisition de mobilier urbain pour la place de l'église. Devis de 2 450.00 HT de Mazin Mobilier (bancs, ponnes et timbres).

Saint-Porchaire : circuit touristique pour célébrer l'anniversaire de la mort de Pierre LOTI en juin 2023.

M. GALLET Jean-Michel fait un compte rendu de la commission du Syndicat Mixte Charente Aval du 03 décembre 2021.

Une formation sur l'Ambroisie est organisée par le Fredon, pour les communes de la CDC, le jeudi 16 décembre 2021 dans la salle des fêtes de Saint Sulpice d'Arnoult.

Le repas de Noël pour les enfants de l'école aura lieu vendredi 17 décembre 2021.

Rappel : la coiffeuse Karine est présente sur le parking de l'école le vendredi matin, ainsi que l'épicerie itinérante, qui se stationne aussi aux Guillons.

Le food truck « Le Jam » sera présent mi-janvier 2022 le jeudi soir sur le parking de l'école.

Dégradation de la « rue du Moulin » près des ralentisseurs.

Le prochain conseil se réunira le jeudi 13 janvier 2022 à 18h30.

La séance est levée à 21h15.